

**Séance du 08 avril 2021****MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)**08-04-2021-19**

Date de convocation le 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 2

Votants : 14

Le huit avril deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**Étaient présents** : Mmes BAZIARD, DAUBAS, ETCHART, GRAUX et LOQUET ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

**Étaient absents excusés** : Mmes CAZENAVE, GUITTONEAU, M. LAPETRE

**Procurations** : M.LAPETRE a donné procuration Mme BAZIARD

Mme CAZENAVE a donné procuration M. LETARGUA

**Secrétaire de séance élu** : M.LACOSTE-PEDELABORDE

**PORTÉ A CONNAISSANCE PROJET BIO BÉARN A MOURENX IMPLANTATION D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE**

Monsieur le Maire explique que la commune a été saisie par les services de la préfecture concernant le projet de création de cinq ouvrages de stockage de digestat issu de méthanisation, porté par la société Bio Béarn. Cette société a été autorisée par arrêté préfectoral n° 2020-111 du 27 octobre 2020 à exploiter une unité de méthanisation à Mourenx.

Le projet initial prévoyait le stockage du digestat sur 50 sites déportés, dont 18 à créer, auxquels viennent s'ajouter les 5 sites du présent dossier, dont l'un est situé sur le territoire de notre commune. Ce projet donnera lieu à un arrêté préfectoral complémentaire modifiant l'arrêté précité. Le Maire précise que la commune doit faire connaître votre avis ou observations éventuels sur ce projet.

Le Maire précise que le lieu de stockage est prévu sur un terrain d'Euralis, chemin de la gare, sis Gouze, parcelle cadastrée CB12, derrière la voie ferrée à proximité de la station d'épuration. La surface de stockage de digestat envisagée est de 5 000 m<sup>3</sup> sur une parcelle de 16 000 m<sup>2</sup>.

Les élus évoquent de manière unanime leurs craintes et le manque d'informations quant à ce projet de stockage. Ils relèvent :

- la proximité avec le gave de Pau à 30 mètres et les craintes de pollution par infiltration dans le sol par le digestat stocké
- le manque d'information sur le type de stockage : type d'installation (à même le sol ou dans un bâtiment, bâché ou pas), sur les nuisances éventuelles avec rayon d'impact autour de la zone de stockage.
- la proximité des habitations 125 m au Nord-Ouest de la zone et 280 mètres au Sud Est qui subissent déjà des nuisances sonores et de poussières volantes dues par la proximité des silos à maïs
- la proximité avec la voie ferrée qui modifie et brasse la circulation de l'air de la zone et fait circuler les nuisances olfactives du bas du village de Gouze vers le haut du village de Gouze
- la structure de la voie qui désert cette parcelle qui n'est pas adaptée aux passages réguliers de véhicules lourds.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- de donner un avis défavorable à ce porté à connaissance
- Souhaite obtenir des informations complémentaires sur ce dossier

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

ID : 064-216403964-20210409-08\_04\_2021\_19-DE

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

